

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

---

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ** par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité, qu'il y aura une session régulière du conseil municipal le 7 septembre 2021 à 19 h 30 au 208, rue De Quen à Saint-Gédéon.

**Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:**

**Nature et effets :** Régulariser l'implantation projetée d'un agrandissement de 2,13 mètres par 3,66 mètres à l'avant du bâtiment principal ne respectant pas la marge minimale prescrite à l'annexe 1 du règlement de zonage numéro 2018-464 qui prescrit un alignement minimum de 2 mètres.

**Identification du site concerné:** Propriété de Claudine Tremblay et Roger Tremblay, sise au 28, chemin du Golf à Saint-Gédéon.

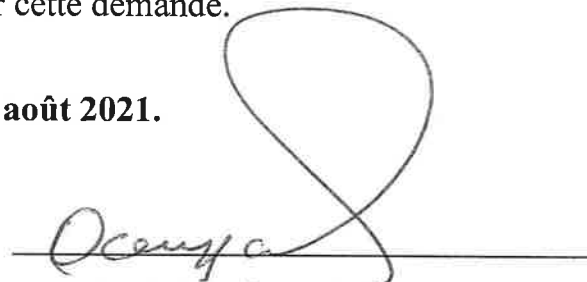
**Désignation cadastrale:** Lot 4 719 493

Vous pouvez obtenir plus d'information concernant cette demande en communiquant au service d'urbanisme par courriel à l'adresse : [urbanisme@ville.st-gedeon.qc.ca](mailto:urbanisme@ville.st-gedeon.qc.ca)

Toutes les personnes qui désirent se faire entendre en regard de cette demande peuvent le faire en transmettant leurs commentaires par écrit soit par courriel à l'adresse : [urbanisme@ville.st-gedeon.qc.ca](mailto:urbanisme@ville.st-gedeon.qc.ca) ou par la poste à l'adresse suivante : 208, rue De Quen, Saint-Gédéon G0W 2P0. Les commentaires doivent être reçus au plus tard le 2 septembre 2021.

Tout commentaire ainsi reçu sera lu tel que formulé, lors de la séance du 7 septembre 2021, avant que le conseil ne statue sur cette demande.

**DONNÉ À SAINT-GÉDÉON, ce 16 août 2021.**



Dany Dallaire, directrice générale